

RAPPORT DE GESTION 2023

Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique (CAS-FSG)



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS	4
104ème Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assuran	
de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 19 octobre 2024	
à Lausanne/VD	4
PROCÈS-VERBAL SUCCINCT	5
103ème Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assuran	се
de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 21 octobre 2023	
à Cham/ZG	5
RAPORT ANNUEL 2023	7
COMPTES ANNUELS	9
Bilan au 31 décembre 2023	9
Compte d'exploitation 2023	10
Fonds propres 2023	11
Annexe	12
Utilisation du résultat annuel	
Rapport de l'organe de révision	19
BUDGET 2025	_
Commentaire sur le budget 2025	21
FIT EN HIVER	22
La prévention, c'est important pour nous	22
CHIFFRES-CLÉS 2023	23
STATISTIQUES	24
Nombre d'assuré depuis fondation	24
Effectif des assurés et recettes de primes 2023	
Nombres de sinistres annoncés	
Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes	
supplémentaires	26
Indemnités versées durant l'exercice 2023	27
Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années	28
Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années	28
Accidents selon engins/disciplines et genre de lésion	
Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines	
Indemnités d'invalidité et de décès versées durant les 10 dernières années	32

PREAMBULE

Chers et chères gymnastes

Après une perte tout de même considérable en 2022, nous sommes parvenus à réaliser un bénéfice l'année dernière. Si nous n'avions pas reconstitué une partie des provisions pour fluctuation des risques de placement dissoutes l'année précédente, le bénéfice net aurait pu s'élever à 300'000 francs. Toutefois, nous avons encore une perte reportée de l'année dernière de plus de 400'000 francs, raison pour laquelle nous vous proposons, concernant l'affectation du résultat, de compenser la perte du bilan 2023 avec la réserve facultative de bénéfice.

Fort heureusement, en 2023 il n'y pas que le résultat des placements qui a été positif mais également le résultat actuariel; en effet, l'évolution positive des sinistres a permis de dissoudre les provisions pour sinistres individuels. En 2023, le ratio combiné s'élevait ainsi à 93% en tenant compte de la réassurance, et à 85% sans tenir compte de la réassurance. Le ratio combiné se définit comme étant le rapport entre le paiement des sinistres et le montant des primes. Ces cinq dernières années, ce taux s'est élevé en moyenne à 108% en tenant compte des réassurances; or, un taux supérieur à 100% est synonyme de perte actuarielle. Il s'agit donc de rester vigilants afin de pouvoir prendre, le cas échéant, des mesures qui prendraient la forme d'une augmentation des primes d'assurance.

Nous le savons, augmenter les primes n'est jamais une idée bienvenue. Rappelons toutefois d'une part, que les primes de 3 francs (adultes) et 2,50 francs (enfants) n'ont pas évolué depuis au moins 1994 et que l'une ou l'autre prestation a été ajoutée depuis lors et que, d'autre part, la révision statutaire partielle proposée pour 2025 et soumise à l'approbation de l'assemblée du Conseil de la société coopérative prévoit, une fois la perte reportée absorbée et les réserves légales reconstituées, d'alimenter un fonds excédentaire avec une partie du bénéfice restant avec, à la clé et sous certaines conditions, un remboursement d'une partie des primes. La révision partielle prévoit en outre :

- une adaptation des désignations sexuées,
- des modifications résultant du nouveau droit des coopératives comme, par exemple, la possibilité de tenir une assemblée générale en distanciel ainsi qu'une réglementation du calcul et de l'utilisation du bénéfice résultant du bilan, et
- une définition plus claire des devoirs et responsabilités du Conseil de la société coopérative et de la commission d'administration.

Le Règlement a lui aussi subi une révision partielle soumise à l'approbation du conseil de la Société coopérative. Outre l'adaptation des désignations sexuées et autres modifications mineures d'ordre rédactionnel, le changement principal concerne la définition exacte des compétitions internationales organisées par la FSG lors desquelles les participant.e.s officiel.le.s et les bénévoles sont assuré.e.s.

Une réunion d'information destinée aux responsables des questions d'assurance dans les associations s'est tenue en 2023. Le parcours avec stations organisé a été apprécié des participant.e.s qui ont appris, grâce aux questions posées, quelles sont les prestations de la Caisse d'assurance de sport. Cela a été l'occasion pour nous, à la commission d'administration, de réaliser le peu de connaissances que les gens ont de l'existence et du contenu de l'assurance de responsabilité civile. Nous nous en sommes également rendus compte lors des exposés que nous avons présentés sur la CAS lors des conférences de dirigeants d'association. Les sociétés ont ainsi appris avec surprise, à l'aide des questions et expériences vécues, qu'en principe aucune société n'a besoin de conclure une assurance RC supplémentaire pour société ou manifestation qui ne ferait qu'induire des coûts supplémentaires pour des



prestations qui n'arrivent pas à la cheville de celles proposées par la Caisse d'assurance de sport via son partenaire contractuel. Il nous faut donc continuer à informer, encore et toujours... Merci donc aux délégué.e.s des associations de nous soutenir dans cette démarche.

Brigitte Häni Présidente de la commission d'administration

104ème Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 19 octobre 2024 à Lausanne/VD

Les délégués des associations ont droit de vote, conformément au règlement des droits de vote de la FSG.

- Bienvenue et appel
- Election des scrutateurs
- 3. Election de l'organe de révision
 La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent
 l'élection de la PricewaterhouseCoopers SA, Bâle, pour une période du mandat d'une
 année.
- 4. Election conseil de la Société coopérative
- 5. Présentation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2023, le budget 2025 et le rapport de l'organe de révision
- 6. Prise de décision
 - 5.1 Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2023

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2023 et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision.

5.2 Utilisation du résultat annuel comptes 2023

La perte au bilan 2023 de 361'255.86 francs est imputée à la réserve facultative de bénéfices.

5.3 Approbation du budget 2025

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le budget 2025.

- 7. Révision des statuts et du règlement
- 8. Divers et question d'ordre général (sans prise de décision)

de la 103^{ème} Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 21 octobre 2023 à Cham/ZG

Présidée par : Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG

1. Appel

Ayants droit de vote: Total de 51 voix d'association avec 177 délégué.e.s ayant droit de vote. Autres participant.e.s: 7 membres du conseil de la Société coopérative, 4 membres de la commission d'administration de la CAS, rédactrice du procès-verbal de la CAS, 5 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG, 9 chef.f.es de secteur / président.e.s de commission, 6 membres de la direction, 29 invité.e.s d'honneur, 52 membres de la garde d'honneur, 5 employé.e.s du secrétariat, 10 membres du comité d'organisation (y compris accompagnement d'honneur), 2 journalistes et 2 autres personnes (y compris traduction) – soit un total de 309 personnes présentes.

2. Election des scrutateurs.trices

Les membres de la CCG sont élu.e.s comme scrutateurs.trices par élection tacite.

3. Election de l'organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA est réélu comme organe de révision.

4. Election conseil de la Société coopérative

Les membres actuels du CC, soit Fabio Corti, Felix Mangold, Roland Schenk, Martin Hebeisen, Philipp Moor, Aurélie Fänger et Cornelia Gamma (nouvellement élue pour remplacer Hanspeter Jud) sont également élus sans voix contraire comme membres du conseil de la Société coopérative.

Conformément aux statuts de la CAS, le président central de la FSG, Fabio Corti, est également d'office président du conseil de la Société coopérative.

5. Rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel, comptes annuels au 31 décembre 2022, budget 2024 et rapport de l'organe de révision

Aucune discussion n'est demandée au sujet du rapport de gestion qui comprend

- le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative du 22 octobre 2022 à Soleure/SO,
- le rapport annuel, les comptes annuels 2022, le rapport de l'organe de révision
- et le budget 2024.

6. Prise de décision

6.1 Approbation du rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2022

Le rapport de gestion avec procès-verbal, rapport annuel et comptes annuels 2022 est approuvé à l'unanimité et il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

6.2 Utilisation du résultat comptes 2022

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, l'Assemblée des délégués de la Société coopérative décide à l'unanimité de reporter la perte du bilan 2022 de CHF 412'006.44 aux comptes 2023.

6.3 Approbation du budget 2024

Le budget 2024 est approuvé sans voix contraire.

7. Divers

• La réunion d'information s'adressant aux responsables des assurances des associations s'est déroulée le 29 septembre 2023 en présence d'environ 20 participant.e.s dans un cadre quelque peu inhabituel. Un parcours avait été mis en place dans la ville d'Aarau avec des questions portant sur les accidents, la responsabilité civile, les bris de lunettes et les statistiques, le but étant de fournir des informations sur les assurances, de rafraîchir ses connaissances et de les tester. Lors des discussions qui s'en sont suivies, la CA s'est rendu compte que nombreuses sont encore les personnes qui ignorent que la CAS fournit une très bonne couverture de responsabilité civile. Brigitte prie donc les délégué.e.s des associations d'attirer l'attention des sociétés sur la CAS et ses prestations très complètes. Les membres de la CA se tiennent volontiers à disposition pour venir dans les associations faire une présentation de la CAS.

Par ailleurs, Brigitte mentionne une nouvelle fois le film d'image de la CAS sur le site internet.

Etant donné qu'environ la moitié seulement des associations est représentée à la réunion d'information, Brigitte demande à toutes les associations de participer la prochaine fois afin d'y glaner des informations.

- La révision statutaire annoncée il y a une année (dû à des changements intervenus dans le droit des coopératives) ne sera soumise à l'AD que l'année prochaine.
 L'idée mentionnée en 2022 de créer un fonds excédentaire est également poursuivie et un règlement à ce sujet est en cours d'élaboration.
- Employée de longue date à l'administration de la CAS, Andrea Hofer, partirait officiellement à la retraite le 1^{er} décembre 2023, mais elle a accepté de prolonger encore un peu afin de pouvoir transmettre davantage de connaissances à sa succession.
- Les participant.e.s à l'Assemblée des déléguées de la Société coopérative reçoivent à nouveau un présent de la CAS, soit une boîte de pralinés Cailler.
- Brigitte H\u00e4ni conclut en remerciant le pr\u00e9sident central Fabio Corti, l'ensemble du conseil de la Soci\u00e9t\u00e9 coop\u00e9rative, la commission d'administration, l'administratrice et les collaboratrices de l'administration ainsi que les pr\u00e9sident.e.s des associations et soci\u00e9t\u00e9s FSG et les d\u00e9l\u00e9gu\u00e9e.e.s pour leur collaboration, leur soutien et leur attention appr\u00e9ci\u00e9s.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG

Président du conseil de la Société coopérative : Fabio Corti
Présidente de la commission d'administration : Brigitte Häni
Rédactrice du procès-verbal : Eveline Zumsteg

RAPPORT ANNUEL

Chers et chères gymnastes

Le recul des effectifs adultes nous a encore occupées l'année passée. Même si les jeunes membres ont augmenté, nous n'avons pas récupéré les effectifs d'avant-pandémie, ce qui est synonyme pour la CAS d'une diminution des recettes de primes.

Par rapport à 2023, les déclarations de sinistres ont augmenté de 12% ; 349 cas ont été annoncés à la CAS avec, comme toujours, la gymnastique aux agrès qui représente le plus grand risque. Outre les accidents, 174 cas de bris de lunettes et 74 cas de responsabilité civile ont été annoncés. Par contre, le montant total des dommages versés, 294'000 frances, est inférieur à celui de l'année passée (7% de moins par rapport à 2022, y compris capital Al de 87'500 francs). Cela s'explique principalement par le fait que le capital Al versé pour un accident intervenu en 2019 était inférieur à celui de l'année précédente.

En 2023 également nous avons constaté qu'il est très compliqué d'évaluer l'évolution du marché des capitaux. A la surprise générale, les placements de capitaux ont nettement augmenté en valeur en 2023 et les amortissements ont été moins élevés que prévu. Résultat, une performance de +3,17%. Ce résultat réjouissant a permis à la CAS de boucler ses comptes 2023 sur un bilan positif et de reconstituer une partie de ses provisions dissoutes en 2022.

Nous avons accueilli Stefanie Rickermann dans notre équipe le 1^{er} décembre 2023. Elle succède à Andrea Hofer, partie à la retraite au printemps 2024. Eveline Zumsteg et moi-même nous réjouissons de cette venue et de notre future collaboration avec Steffi.

Caroline Figueroa, administratrice

IMPRESSIONS 2023













COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Notes	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
ACTIFS			
Placements de capitaux	3.1	7'822'168.90	7'632'849.95
Compte de titres (liquidités) Obligations Actions Fonds Autres placements de captiaux		748'304.76 4'061'968.10 1'396'969.54 1'065'040.50 549'886.00	753'364.35 3'804'666.60 1'436'180.50 1'103'479.43 535'159.07
Autres actifs		362'990.49	339'691.45
Liquidités Immobilisations corporelles Créances nées d'operations d'assurance Autres créances Comptes de régularisation actifs	3.2 3.3 3.4 3.5 3.6	336'882.60 0.00 7'450.00 17'187.64 1'470.25	316'215.96 0.00 8'700.00 14'775.49 0.00
Total actifs		8'185'159.39	7'972'541.40
PASSIFS			
Capitaux étrangers		2'315'664.95	2'153'797.54
Provisions techniques Provisions non techniques Dettes nées d'opérations d'assurance Autres passifs Comptes de régularisation passif	3.7 3.8 3.9 3.10 3.11	1'600'000.00 681'732.00 8'850.00 82.95 25'000.00	1'700'000.00 415'664.00 8'900.00 5'233.54 24'000.00
Capitaux propres		5'869'494.44	5'818'743.86
Fortune de la Société coopérative Réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société coopérative Réserve légale Réserves facultatives Résultat reporté de l'exercice précédent Résultat annuel		1'200'000.00 1'800'000.00 1'500'000.00 1'730'750.30 -412'006.44 50'750.58	1'200'000.00 1'800'000.00 1'500'000.00 1'730'750.30 89'762.54 -501'768.98
Total Passifs		8'185'159.39	7'972'541.40

COMPTES ANNUELS

COMPTE D'EXPLOITATION 2023

	Notes	2023	2022
		CHF	CHF
Primes brutes	4.1	810'497.00	799'649.00
Part des réassureurs	4.1	-113'950.00	-113'230.00
Primes pour compte propre	4.1	696'547.00	686'419.00
Changement de contributions primes pour compte propre		0.00	0.00
Primes acquises pour compte propre		696'547.00	686'419.00
Total produits techniques d'assurance		696'547.00	686'419.00
Paiements pour cas d'assurance brut	4.2	-294'126.59	-315'812.04
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-294'126.59	-315'812.04
Changement provisions techniques			
pour compte propre		100'000.00	0.00
Changement provisions pour prestations d'assurance	4.2	100'000.00	0.00
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-194'126.59	-315'812.04
Frais de clôture et d'administration	4.3	-454'646.99	-451'145.98
Total charges techniques d'assurance		-648'773.58	-766'958.02
Résultat technique d'assurance		47'773.42	-80'539.02
Produits des placements	4.4	418'988.52	499'692.63
Charges des placements	4.5	-403'482.00	-913'145.19
Résultat des placements		15'506.52	-413'452.56
Autres produits financières	4.6	93.69	121.30
Autres charges financières	4.7	0.00	0.00
Résultat opérationnel		63'373.63	-493'870.28
Résultat avant impôts		63'373.63	-493'870.28
·			
Impôts directs		-12'623.05	-7'898.70
Résultat annuel		50'750.58	-501'768.98

COMPTES ANNUELS

FONDS PROPRES 2023

FONDS PROPRES	Fortune de la Société coopérativ e	Réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société	Réserve légale	Bénéfices libres non distribués	Report sur nouveaux comptes	Bénéfice	Total
	CHF		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur bilan 01.01.2022	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	66'521	123'242	6'420'513
Allocations	0	0	0	0	123'242	-123'242	0
Attribution à la FSG	0	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Résultat	0	0	0	0	0	-501'769	-501'769
Valeur bilan 31.12.2022	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	89'763	-501'769	5'818'744
Valeur bilan 01.01.2023	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	89'763	-501'769	5'818'744
Allocations	0	0	0	0	-501'769	501'769	0
Attribution à la FSG	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0	50'751	50'751
Valeur bilan 31.12.2023	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	-412'006	50'751	5'869'495

Capital de la Société coopérative et réserve statutaire pour couvrir le capital de la Société

Selon l'art. 35 des Statuts, le capital de la Société coopérative se monte à CHF 3'000'000.00 et doit être versé à 100%. Un montant inférieur n'est pas autorisé.

Réserve légale de bénéfice :

Selon l'art. 35 des Statuts, l'attribution à la réserve légale de bénéfice s'élève à 20% au moins du bénéfice annuel et peuvent monter jusqu'à 50% du capital social statutaire ou, si elles ont été entamées, jusqu'à ce qu'elles soient ramenées à ce niveau.

La réserve légale se monte à 50% du capital de la Société coopérative et est donc entièrement financée.

Réserves facultatives	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
Réserve pour risque dû à des catastrophes	1'000'000.00	1'000'000.00
Réserve pour cas spéciaux	730'750.30	730'750.30
Réserves facultatives	1'730'750.30	1'730'750.30

ANNEXE COMPTES ANNUELS 2023

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Forme juridique et but

La Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique ayant son siège à Aarau est une Société au sens de l'art. 828 ss. du Code des obligations.

Elle offre à ses assurés une protection d'assurance contre les suites d'accidents et de bris de lunettes survenus durant l'exercice d'une activité officielle.

La Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique peut, en versant des montants tirés de ses fonds disponibles, favoriser les intérêts de la Fédération suisse de gymnastique.

1.2 Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Bâle

1.3 Collaborateurs/trices

La CAS-FSG emploie 3 collaboratrices (année précédente: 3), soit 1,7 emploi à temps complet (année précédente: 1.7).

2 PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

2.1 Comptabilité

Les comptes annuels de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique s'appuient sur le droit comptable et remplit les directives de la FINMA sur la structure minimale du compte annuel selon la loi sur la surveillance FINMA 2015 (surveillance fédérale des marchés financiers pour les assurances). Depuis 01.01.2017, les obligations sont évaluées à la valeur du marché (avant valeur nominale).

2.2 Clôture du bilan et comptabilité

Les comptes annuels englobent la période allant du 1er janvier au 31 décembre, date de leur clôture. La comptabilité et les comptes annuels sont conduits en francs suisses.

2.3 Conversion

Pour les postes en devises étrangères, la conversion s'effectue au cours en vigueur à la clôture du bilan et dans les comptes de résultat au cours du jours de la comptabilisation.

Cours des changes

au 31.12.2022	CHF - EUR	0.987450
au 31.12.2022	CHF - USD	0.925228
au 31.12.2023	CHF - EUR	0.929700
au 31.12.2023	CHF - USD	0.841700

2.4 Principes d'évaluation

Le principe en vigueur est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes d'évaluation valent de manière uniforme pour toutes les positions individuelles.

2.5 Créances et autres actifs

Ces positions sont évaluées à leur valeur nominale et en tenant compte de la solvabilité. Le cas échéant, les amortissements nécessaires sur les créances sont effectués.

2.6 Capitaux

Toutes les obligations sont portées au bilan selon leur valeur marché et y restent jusqu'à leur terme, respectivement leur remboursement. Le cas échéant, des corrections de valeur sont apportées. Il est renoncé à appliquer des intérêts intermédiaires.

Les actions, parts des fonds d'investissement et autres investissements ont été portées au bilan à la valeur du marché. Les liquidités conservées comme partie de la stratégie d'investissement sont mentionnées à leur valeur nominale sous les investissements en capitaux.

Les actifs financiers dérivés ne sont pas autorisés. Dans le cadre de l'activité d'investissement, les activités dérivatifs selon LIMF sont interdites. Dans ce contexte, la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique renonce donc à établir par écrit un règlement concernant le commerce dérivatif sous l'angle de l'art. 113 para. 1 LIMF (loi sur l'infrastructure des marchés financiers et sur le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières de dérivés) et est, conformément à l'art. 113 para. 2 LIMF exonérée des obligations (de documentation) de la LIMF.

2.7 Positions liquides

Les positions liquides comprennent le fonds de caisse et les avoirs bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

2.8 Engagements et autres passifs

Les engagements ainsi que les autres passifs sont en principe évalués à leur valeur nominale.

2.9 Provisions techniques d'assurance

Par provisions constituées pour risques d'assurance s'entend l'évaluation prudente et mesurée des engagements techniques d'assurance à long terme de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique. Les provisions techniques d'assurance se composent des provisions pour sinistres individuels, des sinistres assurés survenus et pas encore connus (IBNR), des frais de traitement des sinistres pour le développement des sinistres survenus (ULAE), les provisions pour cas graves dus à des accidents gymnique, des provisions pour prestations volontaires et d'une réserve pour fluctuation des risques d'assurance.

2.10 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent essentiellement une rente de veuve et les risques de placement. Pour la rente de veuve (réglementation préobligatoire pour un collaborateur du cadre de longue durée) le capital de couverture est vérifié périodiquement et, le cas échéant, ajusté.

2.11 Créances sur affaires d'assurance

Tous les engagements ou créances envers la Fédération suisse de gymnastique (FSG) en tant que proche apparaissent clairement dans les comptes annuels.

3 EXPLICATIONS CONCERNANT LE BILAN

ÉTAT DES PLACEMENTS	Disponibilité Capitaux	Obli- gations	Actions	Fonds	Autres Capitaux	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur bilan 01.01.2022	1'423'981	3'973'015	1'741'113	1'148'830	583'140	8'870'07
Entrées	1'024'493	886'027	148'529	134'253	0	2'193'30
Sorties	-1'695'109	-737'860	-120'121	0	-53'606	-2'606'69
Attributions	0	0	12'959	0	5'555	18'51
Amortissements	0	-302'323	-320'023	-179'603	0	-801'95
Gains réalisés	0	0	0	0	70	7
Pertes réalisées	0	-14'192	-26'276	0	0	-40'46
Valeur bilan 31.12.2022	753'365	3'804'667	1'436'181	1'103'480	535'159	7'632'85
Valeur bilan 01.01.2023	753'365	3'804'667	1'436'181	1'103'480	535'159	7'632'85
Entrées	1'485'091	875'338	23'527	973'555	167'613	3'525'12
Sorties	-1'490'151	-735'146	-172'719	-1'016'442	-168'786	-3'583'24
Attributions	0	100'469	131'568	34'419	11'682	278'13
Amortissements	0	-9'215	-24'498	-32'254	-8'328	-74'29
Gains réalisés	0	30'131	8'265	2'385	12'546	53'32
Pertes réalisées	0	-4'276	-5'355	-102	0	-9'73
Valeur bilan 31.12.2023	748'305	4'061'968	1'396'970	1'065'041	549'886	7'822'16
Intérêts courus en sus					31.12.2023	31.12.2022
					CHF	CHF
A la date du bilan les intérêt activés s'élèvent au total à	s courus en su	s sur les titres	à revenu fix	te non	12'667.00	10'457.82
Liquidités					31.12.2023	31.12.2022
					CHF	CHF
Caisse					2.00	2.0
Compte courant UBS					336'880.60	316'213.9
Liquidités					336'882.60	316'215.9

L'allocation des fonds en concordance avec la stratégie de placements et le "Risk management" a une influence sur le montant des disponibilités.

3.3	Immobilisations corporelles	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
	Les immobilisations corporelles comprennent le mobilier et les installations dans le bâtiment de la Fédération suisse de gymnastique à Aarau. Les immobilisations corporelles sont propriété de la Fédération suisse de gymnastique.	0.00	0.00

En conséquence, les frais d'assurance incendie pour ces immobilisations corporelles sont à la charge de la Fédération suisse de gymnastique.

La CAS participe aux dépenses dans le cadre du contrat de prestations de services conclu avec la FSG.

3.4	Créances nées d'operations d'assurance	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
	Créances envers la FSG	5'000.00	5'000.00
	Créances envers les associations cantonales et partenaires	2'450.00	3'700.00
	Créances nées d'operations d'assurance	7'450.00	8'700.00
3.5	Autres créances	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
	Créances envers l'administration fédérale des contributions (impôt anticipé)	17'187.64	14'775.49
	Autres créances	17'187.64	14'775.49

Les demandes de remboursement de l'impôt anticipé envers l'administration fédérale des contributions de l'année précédente ont été reçues.

3.6	Comptes de régularisation actifs	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
	Créance envers les assurances sociales	1'470.25	0.00
	Comptes de régularisation actifs	1'470.25	0.00

3.7	Provisions techniques	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
	Provisions pour des sinistres individuels	800'000.00	900'000.00
	Provisions pour sinistres pour les cas en suspens et non encore connus (IBNR)	200'000.00	200'000.00
	Provisions pour frais de traitement des sinistres (ULAE)	100'000.00	100'000.00
	Réserve de fluctuation pour des risques	100'000.00	100'000.00
	Provisions pour cas graves dus à des accidents gymniques	200'000.00	200'000.00
	Provisions pour prestations volontaires	200'000.00	200'000.00
	Provisions techniques	1'600'000.00	1'700'000.00

Les provisions pour des risques techniques d'assurance correspondent à une estimation actuarielle de manière prudente des engagements techniques d'assurance à long terme de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique.

3.8	Provisions non techniques	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
	Provision rentes de veuf pour collaborateurs du cadre	31'732.00	15'664.00
	Réserve de fluctuation pour risque de placement	650'000.00	400'000.00
	Provisions non techniques	681'732.00	415'664.00

En ce qui concerne la rente de veuf pour des collaborateurs il s'agit d'un régime de retraite sur-obligatoire s'appliquant aux collaborateurs du cadre de longue date. La réserve mathématique de capitalisation est examinée périodiquement et, le cas échéant, elle est adaptée. Le montant de CHF 30'0000 a été provisionné pour l'exercice. Les réserves pour risques de fluctuation de valeur dans les placements ont été diminuées de CHF 400'000.- durant l'exercice précédent en raison de la mauvaise situation exceptionnelle du marché des capitaux. Au cours de l'exercice, des provisions de CHF 250'000 ont été reconstituées.

3.9	Dettes nées d'opérations d'assurance	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
	Les engagements envers le preneur d'assurance sont les suivants à la date du bilan.	8'850.00	8'900.00

Les primes payées d'avance concernent des primes déjà payées par les preneurs d'assurance avant la fin d'année pour le nouvel exercice.

3.10	Autres passifs	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
	Autres engagements à court terme envers les assurances sociales	82.95	5'200.54
	Autres engagements à court terme envers les assurés	0.00	33.00
	Autres passifs	82.95	5'233.54
3.11	Provisions techniques	31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
	Charges à paver pour factures impavées de l'instance de contrôle	15'000.00	16'000.00

10'000.00

25'000.00

8'000.00

24'000.00

Les régularisations pour factures ouvertes englobent les prestations achetées par des tiers.

Charges pour impôts

Comptes de régularisation passif

4 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE D'EXPLOITATION

4.1	Primes pour compte propre	2023	2022
		CHF	CHF
	Primes d'association catégorie adultes	420'552.00	422'424.00
	Primes d'association catégorie jeunesse	381'045.00	368'325.00
	Primes assurance collective des associations et sociétés	3'900.00	3'900.00
	Prime de la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	5'000.00	5'000.00
	Primes acquises brutes	810'497.00	799'649.00
	Primes pour responsabilité civile	-75'600.00	-74'880.00
	Prime pour la réassurance invalidité et décès	-30'000.00	-30'000.00
	Primes pour assurance collective	-8'350.00	-8'350.00
	Primes versées aux assureurs	-113'950.00	-113'230.00
	Primes pour compte propre	696'547.00	686'419.00
4.2	Charges cas d'assurance pour compte propre	2023	2022
		CHF	CHF
	Frais de guérison catégorie adultes	48'752.90	31'745.34
	Frais dentaires catégorie adultes	1'733.55	1'026.70
	Cas d'invalidité catégorie adultes	87'500.00	175'000.00
	Bris de lunettes catégorie adultes	76'739.10	58'353.55
	Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie adultes	57'550.24	24'521.85
	Catégorie adultes travaillant de la FSG	272'275.79	290'647.44
	Frais de guérison catégorie jeunesse	15'528.85	13'471.95
	Frais dentaires catégorie jeunesse	148.05	782.30
	Cas d'invalidité catégorie jeunesse	0.00	0.00
	Bris de lunettes catégorie jeunesse	3'944.65	4'885.60
	Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie jeunesse	2'229.25	6'024.75
	Catégorie jeunesse travaillant de la FSG	21'850.80	25'164.60
	Paiements brut pour les sinistres	294'126.59	315'812.04
	Constitution de provisions pour les cas individuels	-100'000.00	0.00
	Constitution de provisions pour prestations volontaires	0.00	0.00
	Changement provisions pour prestations d'assurance	-100'000.00	0.00
	Charges cas d'assurance pour compte propre	194'126.59	315'812.04
4.3	Frais de clôture et d'administration	2023	2022
		CHF	CHF
	Frais de personnel	227'910.75	243'584.19
	Frais pour l'informatique	74'906.07	69'662.20
	Frais d'administration	68'830.17	80'949.79
	Sponsoring fit en hiver	50'000.00	53'949.80
	Formation rente de vieillesse	30'000.00	0.00
	Publicité et divers (film promotionnel, contribution de donateurs Club '95	3'000.00	3'000.00
	Contributions aux mesures de protection Covid-19 versées aux CO de fêtes	0.00	0.00
	Frais de clôture et d'administration	454'646.99	451'145.98

Le Club'95 est le club de donateurs de la FSG. Il a pour but de promouvoir et de soutenir la gymnastique en Suisse tant sur le plan des idées que sur le plan matériel. La CAS accorde au Club' 95 une contribution de donateur (Statuts, Art. 3 para. 3).

4.4	Produits des placements	2023	2022
		CHF	CHF
	Intérêts des placements	81'420.75	76'576.41
	Gains réalisés des placements	59'429.65	4'601.78
	Attributions	278'138.12	18'514.44
	Autres produits des placements	0.00	400'000.00
	Produits des placements	418'988.52	499'692.63
4.5	Charges des placements	2023	2022
		CHF	CHF
	Pertes réalisées des placements	9'733.41	40'467.95
	Amortissements	78'138.00	804'085.01
	Frais de gestion de fortune	64'061.99	67'607.12
	Frais bancaires et commissions	1'548.60	985.11
	Constitution de réserves de fluctuation pour risques de placement	250'000.00	0.00
	Charges des placements	403'482.00	913'145.19
4.6	Autres produits financiers	2023	2022
		CHF	CHF
	Autres produits financiers	93.69	121.30
4.7	Autres charges financières	2023	2022
7.1	Autres ontrigues initalioloises	CHF	CHF
	Autres charges financières	0.00	0.00
	Autres charges intalleres	0.00	0.00

5 AUTRES INDICATIONS

5.1 Réalisation d'une évaluation du risque

Notre gestion des risques englobe des risques opérationnels et des risques financiers (y inclus des risques de placements et d'assurance). Les risques opérationnels englobent également des risques stratégiques et de compliance. Sous la définition «risque» on comprend la possibilité qu'un événement peut avoir une influence importante sur la réalisation du but de l'entreprise. Chaque année les risques évalués et identifiés dans une forme structurée sont soumis au monitoring de la gestion des risques. Les mesures de prévention et minimisation des risques qui résultent de l'évaluation des risques font partie intégrante de la responsabilité de la gestion des risques.

5.2 L'Autorité fédérale de surveillance des marchées financiers

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a abandonné la surveillance de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique et a déchargé la CAS par décision du 31 décembre 2015 de la surveillance des assurances.

5.3 Principaux événements survenant après la date de clôture du bilan

Principaux événements survenant après la date de clôture du bilan

UTILISATION DU RÉSULTAT ANNUEL

Le conseil de la Société coopérative et la commission d'administration de la CAS-FSG proposent à l'Assemblée des délégués de la Société coopérative d'utiliser le résultat du bilan de la manière suivante:

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Résultat du bilan		
Report de l'exercice précédent	-412'006.44	89'762.54
Bénéfice / perte annuel(le)	50'750.58	-501'768.98
Perte au bilan	-361'255.86	-412'006.44
Proposition relative à l'utilisation:		
Attribution à la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	0.00	0.00
Compensation avec la réserve facultative de bénéfices	-361'255.86	-412'006.44
Perte au bilan	-361'255.86	-412'006.44

Rapport de l'organe de révision

sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique

Aarau

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des capitaux propres et annexe (rapport annuel, pages 9 - 17) de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle selon Art. 729a section 1 chiffre 1 et chiffre 2 CO, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative au report (rapport annuel, page 18) ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG

Michael Stämpfli Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Urs W. Hunziker Expert-réviseur agréé

Bâle, le 28 juin 2024

BUDGET 2025

	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Recettes provenant de primes	799'649.00	800'000	810'497.00	800'000	800'000
Prime accident contrat collectif	-8'350.00	-8'500	-8'350.00	-8'500	-8'500
Prime d'assurance responsabilité civile	-74'880.00	-75'600	-75'600.00	-75'600	-75'600
Prime réassurance des risques invalidité et décès	-30'000.00	-30'000	-30'000.00	-30'000	-30'000
Primes acquises pour compte propre	686'419.00	685'900	696'547.00	685'900	685'900
Charges des sinistres pour compte propre	-315'812.04	-350'000	-294'126.59	-350'000	-350'000
 Changement des provisions techniques 	0.00	0	100'000.00	0	0
Charges des sinistres	-315'812.04	-350'000	-194'126.59	-350'000	-350'000
Frais de personnel/Provision pour adaption de la rente de veuve/idemnisation CSC	-243'584.19	-200'000	-257'910.75	-200'000	-230'000
Frais pour l'informatique / nouvelles acquisitions	-52'146.00	-55'000	-56'689.27	-55'000	-55'000
Commission d'admin., CSC, Imprimés, Divers	-41'522.19	-30'000	-18'563.50	-34'000	-84'000
 Assemblée des délégués de la Société coopérative/ Part CDA (automne) 	-26'817.60	-23'500	-26'968.25	-23'500	-27'000
 Surveillance féd., organe révision, actuaire 	-12'610.00	-20'000	-19'743.02	-20'000	-20'000
 Conseillers CAS des associations de la FSG 	0.00	-5'000	-3'555.40	0	-5'000
 Prévention des accidents et mesures préventives 	-53'949.80	-55'000	-50'000.00	-55'000	-55'000
 Publicités et divers 	-3'000.00	-5'000	-3'000.00	-5'000	-5'000
Charges techniques	-433'630	-393'500	-436'430	-392'500	-481'000
Autres produits	0.00	0	0.00	0	0
Autres produits techniques d'assurance	0.00	0	0.00	0	0
Infrastructure	-17'516.20	-20'000	-18'216.80	-20'000	-20'000
Autres charges techniques d'assurance	-17'516.20	-20'000	-18'216.80	-20'000	-20'000
Résultat technique	-80'539.02	-77'600	47'773.42	-76'600	-165'100
Intérêts et dividendes des placements	76'576.41	50'000	81'420.75	50'000	50'000
Attributions	18'514.44	150'000	278'138.12	150'000	150'000
 Autres produits des placements 	0.00	0	0.00	0	0
 Gains réalisés sur les placements 	4'601.78	5'000	59'429.65	5'000	5'000
Produits des placements	99'692.63	205'000	418'988.52	205'000	205'000
 Frais d'administration et frais de titres 	-68'592.23	-65'000	-65'610.59	-65'000	-67'000
Amortissements	-804'085.01	-150'000	-78'138.00	-150'000	-150'000
 Pertes réalisées des placements 	-40'467.95	-75'000	-9'733.41	-75'000	-75'000
Changement réserve fluctuation	0.00	o	-250'000.00	0	o
pour risque de placement		-			
Reprise réserve fluctuation	400'000.00	0	0.00	0	0
pour risque de placement		000,000		000'000	0001000
Charges des placements	-513'145.19	-290'000	-403'482.00	-290'000	-292'000
Résultat non technique	-413'452.56	-85'000	15'506.52	-85'000	-87'000
 Autres produits financiers 	121.30	0	93.69	0	0
Autres charges financières	0.00	0	0.00	0	0
• Impôts	-7'898.70	-8'000	-12'623.05	-8'000	-8'000
Résultat annuel	-501'768.98	-170'600	50'750.58	-169'600	-260'100

BUDGET

Commentaire sur le budget 2025

Etant donné que les effectifs sont restés plus ou moins stables avec un statut quo au niveau des recettes de primes, nous partons du principe que les dépenses de réassurance restent inchangées. Idem pour le contrat collectif pour l'assurance accidents et la responsabilité civile.

La CAS met 30'000 francs à disposition de la division marketing, communication et sponsoring pour myFSG et les frais d'entretien et de licence du site internet et des autres systèmes.

Comme la FSG n'emploie plus de graphiste, les travaux de graphisme doivent être confiés à des agences externes. Le nouveau site internet de la FSG ainsi que la révision du branding ont généré des coûts uniques calculés au montant de 20'000 francs.

En 2025, le salaire des employées sera adapté au renchérissement. Un changement au sein du secrétariat a provoqué une réduction du temps de travail en 2024, et une augmentation est de nouveau nécessaire à présent.

La réunion des personnes de contact des associations aura de nouveau lieu en 2025.

Année après année, il est difficile de prévoir l'évolution du marché des capitaux. Nous restons donc prudentes et tablons sur un déficit de 87'000 francs.

Après déduction de l'impôt sur le capital, nous prévoyons une perte de 260'100 francs pour l'exercice.

Programme d'exercices Fit en hiver – La prévention est importante à nos yeux

Soutenir les moniteurs.trices dans leur activité, prévenir les blessures et recruter des membres : tels étaient les objectifs du lancement, il y a une dizaine d'années, des circuits FSG, aujourd'hui appelés Fit en hiver. Fit en hiver a 10 ans !

L'idée consistant à proposer aux sociétés un programme d'entraînement gratuit et tout prêt est née d'une collaboration entre la Fédération suisse de gymnastique (FSG) et la Suva. Le programme a débuté avec les « circuits FSG », ensembles d'exercices pour la force, la mobilité, l'endurance, la coordination et la vitesse. Dès le début, ces boîtes de circuits avec vidéos, fiches de poste et affiches ont suscité un véritable engouement.

C'était il y a dix ans. Peu de temps après, le programme Fit en hiver a été développé à partir des premiers circuits FSG. Depuis, Fit en hiver n'a cessé de se développer et d'étendre ses programmes. Après le retrait de la Suva en tant que soutien en 2020, cela n'a été possible que grâce au soutien de la Caisse d'assurance du sport. Il existe aujourd'hui cinq offres différentes : Training, Vitality, Cross, Dance et Games. Tout le monde y trouve son compte.

L'évolution de Fit en hiver en un coup d'œil :

- 2012 : Collaboration avec la Suva
- 2013/2014 : Lancement des circuits FSG
- 2014/2015 : Développement des circuits FSG en un programme d'entraînement global
- 2015/2016 : Lancement de Fit en hiver Training
- 2016/2017 : Ajout des programmes Fit en hiver Dance et Cross
- 2017/2018 : Développement des programmes existants
- 2018/2019 : Ajout du programme Fit en hiver Games
- 2019/2020 : L'entraînement est complété de manière à pouvoir l'effectuer avec un handicap physique
- 2020/2021 : Ajout de l'entraînement fonctionnel et du programme Fit en hiver Vitality
- 2021/2022 : Développement des programmes Fit en hiver Games et Vitality
- 2022/2023 : Fit en hiver Training est complété par un planificateur de leçons et Fit en hiver Vitality par un programme en plein air
- Pour la saison 2023/2024 : Rafraîchissement du programme Fit en hiver Training



CHIFFRES-CLÈS 2023

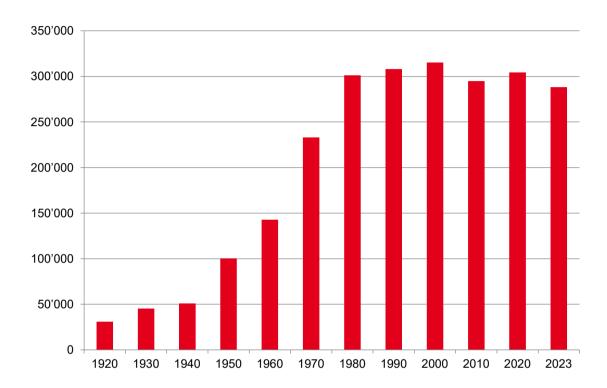
292'602 599 Membres de la FSG assurés Sinistre annoncés 15'670 CHF 5'869'495 Sinistres enregistrés au Navision Capitaux propres CHF 1'600'000 4 Collaboratrices avec un total de **190** % d'emploi Provisions techniques 3.17% 2'768 Performance placements de capitaux Nombre de sociétés

93%
Combined ratio (rapport technique et frais sur
Résultat annuel

Combined ratio (rapport technique et frais sur primes)

avec prise en compte de la variation des provisions techniques

Nombre d'assuré depuis la fondation



La CAS existe depuis 1871, tout d'abord sous la forme de Caisse de secours aux gymnastes indépendante. Depuis 1919, elle est rattachée à la FSG, à partir de 1944 en tant que société coopérative indépendante.

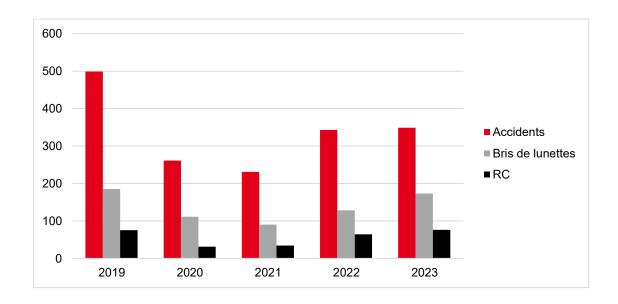
Effectif des assurés et recettes de primes 2023

	Nombre d'assurés	Primes CHF
1. Membres "Adultes travaillants" de la FSG dès 17 ans	140'184	420'552.00
 Membres "Jeunesse" de la FSG jusqu'à 16 ans révolus Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique enfantine, enfants de la gymnastique "parents et enfants 	152'418	381'045.00
	292'602	801'597.00
 Assurance collective "Associations FSG" et "Unions" associations FSG et 12 unions 		3'900.00
4. Assurance collective "Caisse centrale de la FSG" selon une convention spéciale		5'000.00
Total 2023	292'602	810'497.00
Total 2022	288'138	799'649.00

Nombres de sinistres annoncés

- Accidents
- Bris de lunettes
- Responsabilité civile (RC)

2023	2022
349	343
174	128
76	64
599	535



Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires

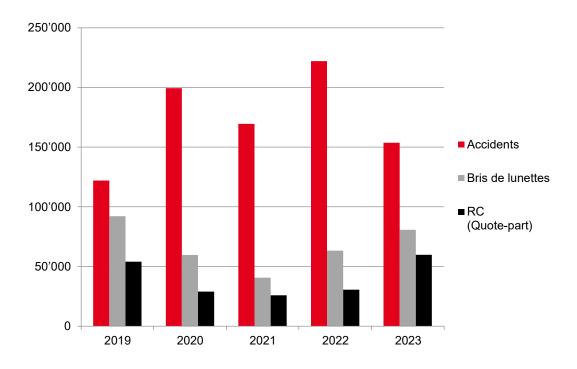
- Accidents
 - de l'exercice courant
 - des périodes d'assurances antérieures
 - décomptes supplémentaires
- Bris de lunettes
 - de l'exercice courant
 - des périodes d'assurances antérieures
 - décomptes supplémentaires

202	3	202	22
92		73	
54		59	
<u>69</u>	215	<u>72</u>	204
132		112	
33		25	
0	165	0	137
	380		341

Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années



Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années



Indemnités versées dans l'exercice 2023

				Responsabilité civile	ilité civile			
	Décès	Invalidité	Bris de lunettes	Dégâts matériels	Dégâts aux surfaces vitrées	Frais de guérison	Frais	Total CHF
 Membres "Adultes travaillants" de la FSG dès 17 ans 	0.00	87,500.00	76'739.10	54'664.59	2,885.65	48,752.90	1,733.55	272'275.79
 Membres "Jeunesse" de la FSG jusqu'à 16 ans révolus Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique enfantine, enfants de la gymnastique "parents et enfants" 	00.00	0.00	3'944.65	2'229.25	0.00	15'528.85	148.05	21'850.80
Total des indemnités versées en 2023	0.00	87'500.00	80'683.75	56'893.84	2'885.65	64'281.75	1,881.60	294'126.59
Montants comparatifs								
Total des indemnités versées en 2022	0.00	175'000.00	63'239.15	29'732.35	814.24	45'217.29	1'809.00	315'812.04

L'indemnité moyennne par accident pour les frais de guérison et les frais dentaires s'élève à CHF 456.30 ce qui représente une augmentation de CHF 97.30 (27.1%) comparée à l'année précédente (CHF 359.00)

Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines

	Nombre de cas indemnisés sans décomptes supplémentaires					
	Accid	dents	Bris de	lunettes	То	tal
lors de l'exercice	2022	2023	2022	2023	2022	2023
SPORT DE MASSE						
Athlétisme						
Lancer	0	0	0	0	0	0
Saut	3	2	1	1	4	3
Courir	0	2	0	1	0	3
Divers	1	0	0	0	1	0
Jeux nationaux						
Agrès						
Saut	6	8	2	2	8	10
Sol	15	12	5	3	20	15
Trampoline	3	2	1	0	4	2
Barre fixe	8	5	0	1	8	6
Barres parallèles/asymétriques	4	12	4	1	8	13
Anneaux balançants	12	15	3	2	15	17
Combinaison d'agrès		1				1
Cheval-arcon	2	0	0	0	2	0
Roue vivante	2	0	0	1	2	1
Divers	2	4	0	0	2	4
Fit + Fun	0	1	2	3	2	4
Unihockey		1		2		3
Tests de branche	0	2	1	2	1	4
Aerobic	0	0	2	1	2	1
Gymnastique	1	4	3	2	4	6
Jeu						
Unihockey	7	5	5	6	12	11
Handball	0	0	1	1	1	1
Indiaca	0	1	0	1	0	2
Balle à la corbeille	0	2	8	4	8	6
Balle au poing	1	3	2	8	3	11
Football	4	2	9	20	13	22
Basketball	1	3	7	4	8	7
Volleyball	4	8	25	24	29	32
Divers	28	17	38	38	66	55

	Accid	dents	Bris de	lunettes	То	tal
lors de l'exercice	2022	2023	2022	2023	2022	2023
SPORT ELITE						
Gymnastique artistique	1	0	0	0	1	0
Trampoline	0	0	0	0	0	0
DIVERS						
MISE EN TRAIN	5	6	4	4	9	10
SPORTS D'HIVER		1		1		2
EXCURSION	0	2	1	2	1	4
CHEMIN		1				1
PARCOURS D'OBSTACLES	3	1	0	1	3	2
CIRCUIT				1		1
EXTERIEUR	3	2	2	2	5	4
SPORTS NAUTIQUES	0	0	1	1	1	1
VESTIAIRE	0	0	3	1	3	1
MANIFESTATION	2	0	3	5	5	5
DIVERS	14	21	4	19	18	40
	132	146	137	165	269	311

Accidents selon engins/disciplines et genre de lésion

																				_
SSOS IstoT		4	24	-	45		_	0			2		0	က	က	7		14		132
ES0S latoT		4	29	4	41		0	7	7		9	-	7	-	7	0	_	21	146	
Dents			က		4			_										_	6	10
Lésions internes															-				1	0
Seilles																			0	0
хnəД					_														1	0
SliehO			-	-															2	4
Pieds, chevilles		-	19	-	တ													7	32	15
xnouə၅		_	_		2				_		7							7	18	16
าgmbes			~	~	_				_				_					က	14	9
słgioŪ			4		2			_			_		_					9	18	9
snisM			9		_						_							7	10	9
səpnoO		_	9		_													_	6	2
Bras		_	က	_	7						_						_	က	12	13
Bassin																			0	_
Ventre																			0	0
Hanches, dos					_														1	2
sətôO											_								1	0
Тһогах																			0	0
SətsiqomO			_		_									_					3	7
Clavicules			_		_													-	3	_
Colonne vertébrale			2																2	က
əfâT			7		က							_			_				7	2
Nombres des cas d'accident indemnisés sans décomptes supplémentaires et sans les cas annoncés pour lesquelles la CAS n'a dû payer aucune indemnité (par exemple LAA)	SPORT DE MASSE	Athlétisme	Agrès	Gymnastique	Jeu	SPORT ELITE	Gymnastique artistique	FIT & FUN	Test de branche	DIVERS	Mise en train	Sports d'hiver	Excursion	Parcours d'obstacles	Extérieur	Manifestation	Chemin	Divers	Total 2023	Total 2022

Indemnités d'invalidité et de décès versées les derniers 10 ans

Remb	oursement lors de l'exercice	Année de l'accident	Montant
2023	Gymnastique de société, chute sur la tête, barre fixe, tétraplégie > Invalidité	2019	87'500
2022	Gymnastique de société, chut sur le dos, anneaux balançants, paraplégie	2022	175'000
2021	Gymnastique de société, chute sur la tête, barre fix, tétraplégie > invalidité	2019	87'500
	Gymnastique de société, chute sur la tête, anneaux balançants, perte de l'odorat	2017	3'500
	Gymnastique de société, chute saut, lésion du pied gauche > invalidité	2010	35'000
2020	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2014	125'000
	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied gauche > invalidité	1995	3'330
2019	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, luxation ouverte articulation tibio-astragalienne, pied gauche > invalidité	2015	45'500
2018	Gymnastique de société, chute à la salle de gym, perte auditive à gauche > invalidité	2014	7'500
	Gymnastique de société, chute d'un camion (collection de papier), anosmie > invalidité	2009	5'000
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000
2017	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40'000
2016	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied > invalidité	2010	10'000
2015	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2014	50'000
	Gymnastique de société, glissé d'un obstacle dans un bassin d'une profondeur de 80 cm, tétraplégie > invalidité	2014	175'000
	Fête fédérale de gym, événement de tempête > invalidité /cas mortel	2013	50'000
	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, cheville supérieure > invalidité	2007	11'500

Bahnhofstrasse 38 CH-5000 Aarau

+41 62 837 82 00 svk@stv-fsg.ch www.stv-fsg.ch/svk